# COMMUNE DE CONCISE



# COMPTES 2021

Chapitres	Titres
1	Préavis Municipal
2	Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux et rapport sur les constatations résultant de l'examen du questionnaire des dépenses thématiques
3	Compte de fonctionnement
4	Charges et revenus par nature
5	Bilan au 31 décembre 2021
6	Engagements hors bilan et ententes intercommunales
7	Tableau des investissements
8	Titres et papiers valeurs
9	Emprunts
10	Financements spéciaux et fonds de réserve
11	Comptes Intercommunaux accompagnés des rapports de l'auditeur : EIESP, STEP, Voirie Intercommunale



COMMUNE DE CONCISE

# Préavis Municipal No 12/2022

Concernant les comptes communaux 2021

Réf. 16377

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons les comptes communaux 2021, adoptés par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022 et composés ainsi :

1. Le présent préavis municipal no 12/2022

- 2. Le **compte de fonctionnement** par ordre administratif complété de commentaires explicatifs des différences entre budget et comptes et de précisions diverses pour la compréhension des comptes. (ci-annexé)
- 3. Le rapport de l'auditeur. (ci-annexé)

#### Généralités

L'année 2021 a été marquée par plusieurs événements marquants tel que la fin de la législature, l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, la montée des eaux du lac, les événements de forte grêle, la 2ème année de pandémie du Covid-19 et quelques changements au sein des collaborateurs.

Les revenus ont aussi suivi cette tendance d'année exceptionnelle, notamment pour les impôts et les subventions de la forêt. Cette forte augmentation des liquidités a induit une facturation d'intérêts négatifs de nos différents partenaires financiers. En fin d'année 2021, il a été décidé de rembourser certaines échéances à terme fixe afin d'éviter ces intérêts négatifs à l'avenir.

Le résultat du compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 641'073.-- alors que le budget 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 438'111.--.

Le résultat opérationnel est donc meilleur que les prévisions budgétaires d'un montant de CHF 1'079'184.--.

La dissolution des fonds de réserve non couverts par les liquidités se termine sur l'exercice 2021. Une dissolution de CHF 242'847.-- a été opérée. Cette dissolution figure dans le compte de fonctionnement n° 220/4809.01. En contrepartie de cette dissolution, des amortissements supplémentaires ont été comptabilisés pour un montant identique. Il est donc important de noter que ces transactions purement comptables et non financières n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Etant donné que ces amortissements sont ventilés dans des centres différents, nous vous les présentons ci-dessous de manière unifiée (ces informations se retrouvent également sur l'annexe « Tableau des investissements 2021 » au Chapitre 8 de la brochure des comptes) :

Extrait des Comptes de fonctionnement		Comptes 2021	
No du compte	Désignation	Charges	Revenu
220/4809.01	Dissolution fonds de réserves		242'847
430/3221.00	Rue de la Gare séparatif	28'596	•
353/3321.00	Complexe communal En Chenaux	210'000	
430/3321.00	Véhicules	4'251	
	Totaux	242'847	242'847

Le résultat avant amortissements et prélèvements sur les fonds de réserve présente un excédent de revenus de CHF 1'650'209.20. La somme des amortissements pour l'exercice est de CHF 707'776.20, les attributions aux fonds et financements spéciaux sont de CHF 613'522.44, tandis que les prélèvements sur les fonds de réserve se montent à CHF 312'162.49.

Au niveau du bilan, l'ensemble des actifs de la Commune se monte à CHF 12'718'219.12 au 31.12.2021.

Les différents mouvements peuvent se retrouver dans le document relatif au bilan au 31.12.2021.

#### Au niveau des comptes de fonctionnement :

Le résultat final ci-dessus inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires et supplémentaires, d'imputations internes ainsi que des attributions et prélèvements aux fonds de réserves que nous ne détaillerons pas. Hormis ces différentes opérations comptables, nous constatons néanmoins que la marge brute d'autofinancement (ou cash-flow) est de CHF 1'650'209.15 Cette marge est jugée très bonne, sur cet exercice, puisqu'elle a permis de couvrir la totalité des amortissements comptables (hors amortissements supplémentaires).

Mentionnons également que l'année 2021 est marquée par la 2ème année de pandémie de Covid-19. Nous constatons une très légère baisse des revenus des personnes physiques. Celleci est néanmoins à prendre avec des pincettes étant donné que 93 % des déclarations d'impôts 2021 n'ont pas été taxées définitivement ainsi que 7 % de celles de l'année 2020. En contrepartie, certains postes de charges sont en diminution, notamment les frais de réceptions et manifestations. D'autres sont en augmentation, tels que les frais de nettoyage dû à la désinfection des locaux.

## Administration Générale/ Chapitres 10 à 19

<u>Conseil communal</u>: Le changement de législature a induit une augmentation des heures du bureau du Conseil.

Municipalité: La Municipalité était au nombre de quatre de mars à juin 2021. Le changement de législature a induit une augmentation des jetons de présente dû au fait que les séances municipales hebdomadairement (au lieu de tous les quinze jours auparavant). Une augmentation des heures sur l'année 2021 est également constatée due au passage de témoin et à la prise en main des dossiers par la nouvelle Municipalité. En 2022, les heures sont à ce jour stabilisées et correspondent au budget.

<u>Administration</u>: Notre secrétaire Municipal a réussi avec brio le diplôme de cadre en administration communale. Un module supplémentaire prévu en 2022 lui permettra d'obtenir le brevet fédéral. L'Administration compte 2.49 ETP (Equivalent temps plein) pour l'année 2021.

Transports publics: La participation au trafic régional se montre moins onéreuse que prévue.

Service informatique: La migration de la version 2018 à 2021 pour les logiciels Nest et Abacus s'est déroulée en automne 2021 sans trop de problème. Elle a néanmoins induit une augmentation du travail pour les personnes responsables (boursière et préposée au contrôle des habitants). Rappelons que ces migrations sont « obligatoires » tous les 2 à 3 ans maximum afin de pouvoir bénéficier des corrections et mises à jour de l'éditeur.

Par contre, nous nous sommes rendus compte qu'Ofisa Informatique SA facture toutes les prestations fournies, même si celles-ci sont une conséquence du changement de version par exemple ou indépendante de notre volonté. Ceci est fort regrettable et à provoqué une hausse de coûts du help desk.

Malgré ce dépassement, les coûts informatiques restent honorables puisqu'ils représentent 1.2 % des charges totales de l'exercice 2021. Force est de constater que les coûts de ce dicastères continueront d'augmenter à l'avenir.

# Finances / Chapitres 21 à 23

<u>Impôts</u>: le revenu des impôts sur les personnes physiques est légèrement plus bas que le budget 2021. Le revenu des impôts sur la fortune des personnes physiques est quant à lui meilleur que le budget 2021 mais en dessous des revenus de 2020. L'impôt sur le bénéfice des Personnes Morales est en forte hausse sur l'exercice 2021.

Notons que cette année a été marquée par des revenus exceptionnels d'impôt sur les successions et donations. Notez que 50 % de ces revenus sont affectés directement dans la facture sociale du Canton!

<u>Services financiers</u>: Cette section enregistre la dernière tranche de dissolution de la réserve pour travaux futurs. La provision pour pertes sur débiteurs est suffisamment importante pour couvrir les éventuelles pertes sur les débiteurs impôts (ACI) et sur les débiteurs Commune (facturation par notre système).

#### Domaines et bâtiments / Chapitres 31 à 35

<u>Forêts et pâturages</u>: Une importante coupe de bois a été effectuée durant l'année 2021. Les frais d'exploitation sont donc plus importants ainsi que les ventes de bois. La subvention pour la réserve du Mont-Aubert a été versée en intégralité sur l'exercice 2021 (CHF 248'915.07). Etant donné qu'elle couvre une durée de 50 ans, un fonds de réserve a été créé pour le 49/50ème. Chaque année, une part sera dissoute afin d'en faire bénéficier les générations futures.

<u>Bâtiments patr. financier</u>: Les coûts de nettoyages par l'entreprise Eco2Net SA sont en augmentation, d'une part à cause du Covid (désinfection des locaux) et d'autre part suite à la revue du contrat et des prestations ainsi que l'extension du collège.

L'amortissement de l'ancienne gendarmerie s'est terminé sur l'exercice 2020. Au vu des revenus exceptionnels de cet exercice, nous avons attribué CHF 100'000.—supplémentaire au fonds de rénovation de cette section afin de couvrir les prochains investissements qui seront proposés.

<u>Bâtiments patr. Administratif</u>: Au vu des revenus exceptionnels de cet exercice, nous avons attribué CHF 100'000.—supplémentaire au fonds de rénovation du complexe communal En chenaux afin de couvrir les prochains investissements. L'extension du collège terminée, les revenus de l'ASIGE ont été revus.

#### Travaux / Chapitres 42 à 47

<u>Urbanisme</u>: L'intégration du réseau d'eau sur le Géoportail a engendré des coûts non budgétés.

Routes: Les salaires et charges sociales des employés de la Voirie transitent par cette section. Ils sont refacturés à la Voirie Intercommunale puis les charges imputables à Concise pour la partie des routes revient par le biais de la Voirie. Le taux ETP (Equivalent temps plein) pour l'année 2021 est de 2.08.

Le montant global des amortissements est moins important sur 2020 en raison de la fin de l'amortissement de certains actifs.

<u>Ordures ménagères – déchets</u> : Le décompte Cand-Landi de l'année 2020 était plus onéreux que la provision comptabilisée sur l'exercice 2020. Dès lors, un surplus de charges est intervenu sur l'exercice 2021.

L'augmentation des taxes déchets à leur maximum de ce que prévoit notre règlement communal ne suffit pas à nous autofinancer. Le taux de couverture est de 70 %. Notre règlement sera revu dans le courant de l'année 2022 afin de satisfaire à la législation en vigueur.

<u>Réseau d'égouts</u>: Ce centre étant autofinancé, les charges sont égales aux revenus pour donner suite à la comptabilisation d'un prélèvement au fond affecté d'un montant de CHF 69'315.09.

<u>Port de plaisance</u>: Cette année cette section dégage un excédent de revenus, bien que la météo de l'été 2021 fut maussade et que le port ait été fermé durant quelques jours en pleine saison touristique à cause de la montée des eaux du lac.

# Instruction publique et culte / Chapitres 51 à 58

Enseignement primaire et secondaire : Cette année, les coûts de l'enseignement primaire prennent l'ascenseur alors que ceux du secondaire sont en baisse.

<u>Temples et cultes</u>: Les cultes ont pu reprendre dans le courant de l'année 2021 et reprennent donc un rythme normal.

### Police / Chapitres 61 à 66

Corps de police : Les charges restent stables.

#### Sécurité sociale / Chapitres 71 à 73

Service social: le RADEGE voit ses charges bien moins importantes que prévu au budget.

<u>Prévoyance sociale</u>: Etant donné les importants revenus des impôts conjoncturels sur l'exercice 2021, la facture sociale est bien plus importante que prévu.

# Services industriels / Chapitres 81 à 82

<u>Réseau d'eau</u>: Un montant de CHF 82'471.14 est attribué au fond affecté afin d'équilibrer ce centre qui s'autofinance. Le changement des compteurs se poursuit sur 2022 et devrait être à bout touchant cette année.

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le fascicule des comptes joint à ce préavis.

#### Conclusion

Au terme de la présentation de ces comptes, nous remarquons une fois de plus que nous n'avons pas d'emprise sur l'augmentation significative des revenus.

Du côté des investissements, les travaux des séparatifs se poursuivent, les réfections de l'ancienne partie du collège ainsi que de l'appartement dans l'immeuble de l'ancienne gendarmerie seront effectués cette année.

# MUNICIPAL RESPONSABLE: David Romero, Municipal des Finances

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

VU

le préavis municipal N° 12/2022 concernant les comptes communaux 2021

OUÏ

le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide

- 1. Les comptes 2021 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 sont acceptés tel que présentés.
- 2. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 2022, pour être soumis au Conseil communal de Concise.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Claude Jäggi

Le Secrétaire:

Paolo Migliorini

Annexes: ment.